une blessure qui, fort heureusement, ne présente aucune gravité.

CALAIS

Vol. — Procès-verbal a été dressé à la charge des nommés : Vanchet Alfred, 17 ans, journalier, aux Baraques ; Houart Emile, 18 ans, sans domicile et Vanhoeye Laurent, 51 ans, cafetier à Calais, inculpés de vol et complicité d'une corde d'une certaine valeur.

Suicide d'un soldat à Aire

Un soldat du 73e de ligne, de la caserne Coislin, 1er bataillon, 3e compagnie, s'est tiré un coup de fusil dans l'aine, jeudi soir. Transporté de suite à l'hôpital, ce malheureux soldat, nommé Lefebvre de Hénin-Liétard a succombé à quelques heures après dans d'horribles souffrances. Il était du 3e service le mois de novembre, et n'avait plus que quelques jours à faire pour être libéré. On ne sait à quelle cause attribuer ce suicide.

Lièvin. — *Enfant brûlé.* — Mercredi, vers 10 heures du matin, un petit garçon de 2 ans et demi, Noël Dubois est tombé en l'absence des parents, dans un chaudron rempli d'eau très chaude. Il est resté le lendemain matin, malgré les soins qui lui ont été prodigués aussitôt.

Béthune. — Philibert Locoste, âgé de 23 ans, garçon boulanger, sans travail, arrêté vendredi soir pour avoir brisé avec un morceau de brique, les carreaux d'une lanterne à gaz en face du bureau de police, a été condamné de ce chef, hier matin, à 15 jours de prison. En outre, le tribunal lui a infligé pour outrages à la magistrature, un an d'emprisonnement.

Lambersart. — *Incendie.* — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, dans le bois de Lambaisière, un ouvrier, Alfred Dorchemont, âgé de 18 ans, pensant l'imprudence de jeter à terre sans éteindre une touffe d'herbes sèches avec laquelle il venait d'allumer sa pipe. La brise aidant, les flammes se sont activé par un vent violent s'étendit rapidement.

Une quinzaine d'ouvriers accoururent au secours de l'ouvrier et parvinrent au bout de plusieurs heures à éteindre l'incendie.

Près de quatre hectares de taillis étaient entièrement détruits.

Sailly-Labourse. — *Suicide.* — Jeudi, vers midi, on a trouvé pendu, dans une de ses écuries, le sieur Hippolyte Carton, âgé de 51 ans, cultivateur à Sailly-Labourse. Ce suicide est attribué au violent chagrin dans lequel était plongé M. Leclin depuis un an par suite de la mort de sa femme et de ses trois enfants.

Saint-Omer. — *Le col de Nordécourt.* — L'instruction relative au vol commis chez M. Liot de Northécourt est même très activement.

Delannoy qui a fait des aveux complets a dénoncé ses complices ; un de ceux-ci, le nommé Gustave Hortemel, âgé de 23 ans, actuellement soldat au 16e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Lille, a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. le Juge d'instruction. Ce jeune militaire est arrivé à St-Omer samedi matin, il se serait introduit avec Delannoy dans la maison de M. Liot de Northécourt. Cpa qui est aussi arrêté n'aurait été que le complice par recel.

— Plusieurs vols d'argent et d'une montre ont été commis au préjudice d'élèves du lycée ; le coupable, un nommé Jérémie Faillot, âgé de 17 ans, originaire de Sainte-Marie-Capelle (Nord) a passé des aveux complets ; il a été écroué à la prison de St-Omer.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Affaire de mœurs. — (Huis-clos)

Arthur Derache, tisseur à Armentières, Augustin Dassonville, 20 ans, maçon, Alphonse Henneron, 20 ans, tisseur, et Louis Leynert, tisseur, sont prévenus d'outrages publics à la pudeur commis le 18 janvier dernier, à Quesnoy-sur-Deûle.

Ils sont condamnés, Arthur Derache, à mois, Dassonville, Henneron et Leynart, chacun à trois mois et solidairement à 16 francs d'amende.

Plusieurs de ces inculpés et d'autres individus vont passer prochainement devant la Cour d'assises du Nord, pour viol et complicité commis à la même date et au même lieu.

Deux voleuses

Le 3 mars, à Tourcoing, deux filles, les nommées Louise Wollekint, 21 ans et Eugénie Demeyer, 21 ans, nées à Lille, mais habitant Roubaix, se présentaient dans le magasin de Mlle Hercelin, Grande Place, à Tourcoing et se faisaient montrer différents articles, toutefois sans rien acheter. Après leur départ on constata la disparition d'un jupon de laine rouge.

Mlles Hercelin prévinrent immédiatement la police qui réussit à arrêter les deux voleuses quelque temps après au moment où elles passaient sur la place.

Conduites devant le commissaire du 1er arrondissement on les trouva nanties d'objets provenant évidemment d'autres vols. En effet à la suite d'une enquête ouverte on parvint à connaître les coupables — près de trente — chez qui elles séjournaient présentées et qui avaient été aussi victimes de vols.

Le montant des objets dérobés s'élève approximativement à la somme de 200 fr.

Le tribunal a condamné ces jeunes coquines : Louise Wollekindt à 6 mois et Eugénie Demeyer, 4 huit mois.

Tentative de vol

Le 23 février, à Lambersart, vers onze heures du matin, plusieurs individus profitant de ce qu'ils étaient seuls, s'introduisirent dans l'église et pendant que l'un d'eux faisait le guet, les autres cherchaient à fracturer les bonnes. Leurs allures louches intriguèrent la chaisière qui se mit à les surveiller et quelques instants après elle entendit un bruit de bois qu'on cherchait rompre. Elle accourut aussitôt et à sa vue ces voleurs se sauvèrent en laissant sur place un ciseau à froid. Un d'eux poursuivi par des habitants fut arrêté à Canteleu. Les autres le furent peu de temps après.

Ce sont : Jules Gaviar et Louis Wiart, tous deux journaliers. Ils ont été condamnés à quatre mois de prison et à six mois. Quant au troisième inculpé il sera jugé dans huit jours.

Un mauvais sujet

Le nommé Emile Dupont, 29 ans, est ce qu'on peut appeler un mauvais sujet. Depuis longtemps il cherchait à avoir des relations avec Mlle Alice Barisseau, 26 ans, rue Paul Bert, 54, mais avait été éconduit. Furieux, il résolut de se venger et le 13 février, voyant Mlle Barisseau sur le seuil de sa porte il lui lança un violent coup de poing, ainsi qu'à un sieur Jacquet. Cette vengeance lui vaut 6 mois de prison et 16 francs d'amende.

Autres condamnations : Louis Dème, 25 fr. d'amende pour outrages. — Gustave Desprez, sonneur de profession, 4 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour pour outrages aux agents. — Henri Plumecocq, 3 mois ; Adolphe Plumecocq, 1 mois de correction pour vol à l'Fives. — Louise Delarue, 1 mois pour rébellion et outrages. — J.-B. Benard, 40 jours et 5 francs pour ivresse.

Me Courant

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Sont condamnés pour vol : Mathilde Carpentier, 28 ans, demeurant à Valenciennes, 6 mois de prison pour vol de bagne en et complicité au préjudice de Célestine Wuillot, d'Aulnoy. — Chardon Alfred, demeurant à Denain, 16 fr. d'amende pour vol d'effets. — Deprez Célina, femme Mastiaux, de Raisnes, 2 mois de prison de 16 fr. d'amende pour vol de bois au préjudice de M. Midavaine Henri, de Raismes. — Lefebvre Ernest, journalier, 15 j. de prison pour vol de 7 fr. 50 au préjudice de M. Cheval, voiturier.

Pour vagabondage : Bareau Louis, 31 ans, journalier, arrêté à Quiévrechain, 20 jours de prison. — Devrieux Emile, 49 ans, arrêté à Denain, 21 j.

Pour coups : Sournant Elasine, 45 ans, arrêté à St-Amand, 8 jours de la même peine. — Dufour Alphonse, de Valenciennes, 30 jours.

Pour coups : Gauthois, journalier à Valenciennes, 8 jours de prison. — Horez, 19 ans, de Marly, 8 j. de prison pour avoir porté à sa maîtresse, la fille Gustin, un coup de couteau qui la blessée assez sérieusement.

Pour outrage : Flament Désiré, 28 ans, journalier à Flines-lez-Mortagne, 8 jours de prison pour outrages au garde. — Gosselin, journ. à Raismes, pour avoir insulté et outragé Mme Vermeulen.

Cour d'Assises de la Seine

Assassinat d'un mari trompé

Un fort brave homme, du nom de Chapelle, habitait un lavoir avenue d'Italie.

Il était marié avec une brunette vingt.

Un nombre de ses employés, il comptait un jeune gars de vingt ans aux allures de grand seigneur, dépensant beaucoup particulièrement dont le nombre s'accroît tous les jours et qui répond au nom de Bouthet.

L'employé courtisan la patronne, le fut même alliné d'elle et des relations intimes s'établirent entre eux.

Mais voilà qu'un beau jour, Chapelle apprit son sort.

Il chassa de chez lui les deux amants qui s'en allèrent dans leur pays.

Là, le père de Mme Chapelle, mis au courant de l'aventure, partit, mais un peu tard, retrouver son gendre ; il le supplia tant et si bien que l'époux outragé consentit à reprendre sa femme.

Tous avaient compté sans Bouthet, qui — par amour et surtout par intérêt — ne voulait pas perdre sa belle.

Bien que l'autre ait repris la vie commune avec son mari, il continua ses obsessions, finalement, trepassé par elle, il jura de se venger.

Il mentait le mari.

Dès l'abord, il écrivit à ce dernier des lettres de menaces ; puis il eut l'audace de le provoquer en duel, l'appelant lâche parce qu'il avait repris sa femme.

On jugea du dédain par lequel on répondit à ces missives arrogantes.

Alors Bouthet se mit à guetter Chapelle dans un guet-apens ; il lui envoya un télégramme, signé d'un faux nom, dans lequel il prétendait que sa mère était en pâles mortelles qu'on l'attendait au chevet de la malade.

Le traquenard ne réussit pas : mamen Chapelle avait vu son fils le matin même ; elle était bien portante, et personne ne bougea.

Cependant, le lendemain dimanche quand même commettre son forfait.

Le 6 octobre dernier, M. Chapelle avait rendez-vous de son amant à un banquet que lui offraient ses anciens employés.

Bouthet commissaire le fait : il s'embarque sur le chemin de sa victime et quand Chapelle passa, il lui tira à bout portant deux coups de revolver.

Le malheureux, bien que grièvement atteint, eut la force d'entrer chez un marchand de vins du voisinage.

Bouthet l'y suivit et, pareil à une bête fauve, il se ruait sur lui, lui tirant encore sur tout le corps des coups de son arme dangereuse.

Epuisé, perdant un sang à flots de nombreuses blessures, Chapelle tomba pour ne plus se relever.

On s'empara du meurtrier que l'on conduisit en lieu sûr.

A Mazas, Bouthet simula la folie ; puis il refusa toute nourriture, et enfin, dans le cabinet du juge d'instruction, un jour qu'il était confronté avec son ancienne maîtresse, il saisit le gratoir du magistrat et s'en porta trois coups terribles qui mirent un moment ses jours en danger.

Enfin, on le jugeait.

Hier, il comparaissait devant le jury de la Seine.

A midi l'accusé est introduit ; c'est un gamin de vingt ans, imberbe, vêtu sauvez d'élégance, portant une redingote noire sortant d'un bon faiseur.

Il a l'aspect chétif, et, malgré tout, sa physionomie est assez sympathique.

Le président prend place, et aussitôt l'ouverture de l'audience, il l'interrogatoire de l'accusé.

Bouthet répond, sans paraître le moins du monde ému.

D. Vous étiez employé chez M. Chapelle et vous vous êtes amoureux de sa femme ?

R. J'ai aimé Mme Chapelle.

D. Chapelle était malade ?

R. Oui.

D. Vous savez que Chapelle avait fait une donation à sa femme et c'est alors que vous lui avez fait la cour ?

R. Je ne l'ai qu'après.

D. C'est par cupidité que vous avez aimé cette femme et vous avez le courage de dire aujourd'hui que c'est elle qui vous a séduit ?

R. Nous nous sommes mutuellement.

D. Vous avez essayé de vous suicider à l'instruction ; à Mazas, vous avez refusé les aliments qu'on vous offrait ?

R. J'étais affolé.

D. Allons donc ! c'était une feinte, une tactique !

R. Oh ! monsieur, non.

D. En 1889, au mois de juillet, M. Chapelle vous a surpris avec sa femme ?

R. Oui, et je partit le soir même ; quelques jours plus tard, Mme Chapelle est venue me rejoindre.

D. Peu de temps après, les époux se sont réconciliés ; mais vous avez continué vos observations ?

R. Oui, je l'aimais.

D. C'est à ce moment que vous avez décidé votre crime ?

R. Non, monsieur le président.

D. Vous avez écrit à M. Chapelle une lettre de menaces et d'injures ; vous lui reprochiez d'avoir pardonné à sa femme ; vous appeliez cela une lâcheté, et vous ajoutiez les rôles, vous demandiez réparation au mari outragé : le duel loyal dont vous parlez et que vous voulez, on sait comment vous l'avez exécuté. Vous avez essayé en septembre dernier de faire tomber M. Chapelle dans un véritable guet-apens, et vous lui avez télégraphié de se rendre à Boulogne, lui parlant de la maladie de sa mère ?

R. Je proteste ; ce n'est pas moi qui ai écrit ce télégramme.

D. Le confrère a été établi.

R. C'est faux.

D. Arrivons à la scène du crime.

R. C'est par hasard que j'ai rencontré M. Chapelle ; je lui ai dit : Nom ! quand je l'ai vu, j'ai tiré comme un fou ; je n'avais plus ma tête à moi.

D. Allons donc ! tout était votre préméditation ; vous aviez que ce jour-là M. Chapelle devait assister à un banquet que lui offrait son personnel.

R. Non, je ne le savais pas.

Et l'accusé cassé sans un regret, sans une larme.

Puis on entend les témoins.

Le beau-père de la victime, M. Dauzay, qui conte aux jurés la brouille de son gendre et de sa fille, la réconciliation, puis à son intervention et les paroles prononcées, un jour devant lui, par Mme Chapelle à son ancien amant : « Je suis morte pour vous ; vous êtes mort pour moi. »

Après quoi, l'huissier appelle Mme Chapelle.

Un grand silence se produit dans l'assistance : tout le monde a les yeux braqués sur le témoin, cause de cet assassinat.

Mme Chapelle, vêtue de noir, s'avance à la barre ; elle pleure dès qu'elle a prêté serment, et c'est avec une très grande émotion qu'elle dépose.

La malheureuse est dans un état de grossesse assez avancé.

Elle narre ses relations adultérines avec l'accusé, la rupture.

A ce moment, dit-elle en sanglotant, Bouthet m'a déclaré qu'il se suicidait ; j'ai voulu l'en empêcher ; je lui ai donné de bons conseils ; je lui ai dit : « L'avenir ne nous appartient pas, il peut se faire que nous nous retrouvions. »

D. Bouthet vous aimait-il réellement.

R. Je le croire sincère.

Et Mme Chapelle se remet à pleurer ; il faut, pour l'empêcher de se trouver mal, lui permettre de se retirer.

On entend ensuite quelques témoins sans importance.

LA CONDAMNATION

La Cour condamne Bouthet **à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.**

Nouvelles à la Main

Les facéties de la magistrature.

Un juge d'une rare inexactitude à l'audience est mandé par le président.

Celui-ci croit devoir admonester son collègue :

— On ne vous voit jamais au tribunal. Vous devez pourtant savoir, monsieur, qu'on ne peut être juge et partie ?

***

Horrible mère historique.

Une frondeur disait hier à une de ses parelles, dont la grand'mère est au plus mal :

— Voyons, ma belle, tu ne me feras pas de chagrin de manger, ce soir, à ma petite fête.

— Eh bien, écoute, si grand'maman trépasse d'ici là, naturellement, je ne pourrai pas être des vôtres. Mais si elle est encore de ce monde, ce soir, à onze heures, tu pouvs compter sur moi !

Baule-Maison.

HOMMAGE

Pour rendre un juste hommage à certaine beauté, sans amoureux malin, non point n'emprunte, Pers-Ce-Ri N° 1 et 2 Rue Vaudeville.
D'ses sœurs aux appas Kikado.

Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCIER, 31, Grande-Rue.
En VENTE PARTOUT
Fabricant, Félix EDOUX, Marseille.

Massage !!!

JEAN AIRENTI de NICE
MASSEUR-SPÉCIALISTE
autorisé
TRAITEMENT des MALADIES suivantes
Rhumatismes. — Goutte. — Fièvres. — Entorses. — Paralysie. — Bégaiement. — Opoïdie. — Lumbago. — Maladie du foie. — Névralgie. — Constipation. — Obésité. — Artérite. — Dilatation d'estomac. — Luxation. — Epanchements de Sinovie. — Migraine. — Aphonie. — Entylose. — Phlébite. — Dermatite. — Eczéma. — Glande. — Grampes de toutes espèces. — Sciatique. — Pose d'enveloppements froids.
GYMNASTIQUE MÉDICALE
Visible de 2 à 5 heures, **à la famille, S'adresser rue de la Gare, N° 47, à ROUBAIX.**
NOTA. — De nombreux certificats de notabilités médicales sont à la disposition du public.
Traite les indigents gratuitement.
Prends des pensionnaires en traitement. 219

Voir aux annonces : *Les Saints Mognisias du Printemps de Paris.* 2.an.56

SPECTACLES & CONCERTS

Grand concert. — L'Association fraternelle des Partenaires des Postes et Télégraphes de Roubaix, Tourcoing, donnera un grand concert, à son siège honorifique, le Dimanche 15 mars 1891, dans la Salle des Réunions, Café Paulus, un grand concert, avec le concours d'artistes distingués.

Le concert commencera à 8 heures et demie précises et aura lieu au bénéfice de la Caisse de Secours de l'Association.

Grand-Théâtre. — Demain lundi a lieu une représentation donnée au bénéfice de M. Thierry : cette soirée inaugure une nouvelle pour les Roubaisiens, le bénéfice du directeur, mais comme nous prisons beaucoup le talent de M. Thierry, et que les qualités de l'artiste le sont pas contestées chez lui, et d'autres lui connaissent les qualités directoriales, nous ne verrons pas de mal à ce que l'artiste ait une représentation qui permette à ses admirateurs (dont nous sommes) de lui exprimer plus particulièrement les sympathies que son talent, une longueur à son égard, c'est pourquoi nous souhaitons à M. Thierry, un nombreux public à son bénéfice.

Le président prend place, aussitôt l'ouverture de l'audience, il interrogatoire de l'accusé.

Bouthet répond, sans paraître le moins du monde ému.

D. Vous étiez employé chez M. Chapelle et vous vous êtes amoureux de sa femme ?

R. J'ai aimé Mme Chapelle.

D. Chapelle était malade ?

R. Oui.

D. Vous savez que Chapelle avait fait une donation à sa femme et c'est alors que vous lui avez fait la cour ?

R. Je ne l'ai qu'après.

D. C'est par cupidité que vous avez aimé cette femme et vous avez le courage de dire aujourd'hui que c'est elle qui vous a séduit ?

R. Nous nous sommes mutuellement.

D. Vous avez essayé de vous suicider à l'instruction ; à Mazas, vous avez refusé les aliments qu'on vous offrait ?

R. J'étais affolé.

D. Allons donc ! c'était une feinte, une tactique !

R. Oh ! monsieur, non.

D. En 1889, au mois de juillet, M. Chapelle vous a surpris avec sa femme ?

R. Oui, et je partit le soir même ; quelques jours plus tard, Mme Chapelle est venue me rejoindre.

D. Peu de temps après, les époux se sont réconciliés ; mais vous avez continué vos observations ?

R. Oui, je l'aimais.

D. C'est à ce moment que vous avez décidé votre crime ?

R. Non, monsieur le président.

D. Vous avez écrit à M. Chapelle une lettre de menaces et d'injures ; vous lui reprochiez d'avoir pardonné à sa femme ; vous appeliez cela une lâcheté, et vous ajoutiez les rôles, vous demandiez réparation au mari outragé : le duel loyal dont vous parlez et que vous voulez, on sait comment vous l'avez exécuté. Vous avez essayé en septembre dernier de faire tomber M. Chapelle dans un véritable guet-apens, et vous lui avez télégraphié de se rendre à Boulogne, lui parlant de la maladie de sa mère ?

R. Je proteste ; ce n'est pas moi qui ai écrit ce télégramme.

D. Le confrère a été établi.

R. C'est faux.

D. Arrivons à la scène du crime.

R. C'est par hasard que j'ai rencontré M. Chapelle ; je lui ai dit : « Non ! quand je l'ai vu, j'ai tiré comme un fou ; je n'avais plus ma tête à moi.

D. Allons donc ! tout était votre préméditation ; vous aviez que ce jour-là M. Chapelle devait assister à un banquet que lui offrait son personnel.

R. Non, je ne le savais pas.

Et l'accusé cassé sans un regret, sans une larme.

Puis on entend les témoins.

Le beau-père de la victime, M. Dauzay, qui conte aux jurés la brouille de son gendre et de sa fille, la réconciliation, puis à son intervention et les paroles prononcées, un jour devant lui, par Mme Chapelle à son ancien amant : « Je suis morte pour vous ; vous êtes mort pour moi. »

Après quoi, l'huissier appelle Mme Chapelle.

Un grand silence se produit dans l'assistance : tout le monde a les yeux braqués sur le témoin, cause de cet assassinat.

Mme Chapelle, vêtue de noir, s'avance à la barre ; elle pleure dès qu'elle a prêté serment, et c'est avec une très grande émotion qu'elle dépose.

La malheureuse est dans un état de grossesse assez avancé.

Elle narre ses relations adultérines avec l'accusé, la rupture.

A ce moment, dit-elle en sanglotant, Bouthet m'a déclaré qu'il se suicidait ; j'ai voulu l'en empêcher ; je lui ai donné de bons conseils ; je lui ai dit : « L'avenir ne nous appartient pas, il peut se faire que nous nous retrouvions. »

D. Bouthet vous aimait-il réellement.

R. Je le croire sincère.

Et Mme Chapelle se remet à pleurer ; il faut, pour l'empêcher de se trouver mal, lui permettre de se retirer.

On entend ensuite quelques témoins sans importance.

LA CONDAMNATION

La Cour condamne Bouthet **à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.**

Nouvelles à la Main

Les facéties de la magistrature.

Un juge d'une rare inexactitude à l'audience est mandé par le président.

Celui-ci croit devoir admonester son collègue :

— On ne vous voit jamais au tribunal. Vous devez pourtant savoir, monsieur, qu'on ne peut être juge et partie ?

***

Horrible mère historique.

Une frondeur disait hier à une de ses parelles, dont la grand'mère est au plus mal :

— Voyons, ma belle, tu ne me feras pas de chagrin de manger, ce soir, à ma petite fête.

— Eh bien, écoute, si grand'maman trépasse d'ici là, naturellement, je ne pourrai pas être des vôtres. Mais si elle est encore de ce monde, ce soir, à onze heures, tu pouvs compter sur moi !

Baule-Maison.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Jules Ledieu, Bouchain. — 60 centimes.

A. B., à Menrebin. — Non nous avons écrit à l'adresse indiquée ; la lettre vous revient. Impossible de vous donner en petite correspondance les renseignements demandés. Donnez-nous votre adresse exacte.

Le Facteur

FUNÉRAILLES

Les personnes qui ont reçu la lettre de faire part de la mort de Monsieur

Désiré LAPIE

décédé à Roubaix, le 6 mars 1891, dans sa quarante-septième année, munies des sacrements de la Sainte-Eucharistie, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à ses FUNÉRAILLES qui auront lieu lundi 9 courant à 2 heures après-midi.

Assemblée à la maison mortuaire, rue Dorémie, n° 157.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 7 Mars

Alfred Duthoit, rue du Fontenoy, coin Moreau, 7. — Philomène Decoene, rue de Soubise, coin St Jean, 21. — Palmyre Walravens, rue Jacquard, coin Maurel, 19. — François Lombarde, rue d'Oran 22. — Marthe Vigin, rue de la Vigne. — Paul Bas, rue des Longues-Haies, 64. — Julien Bourgeois, rue Voisine, 31. — Marie Beuchu, rue Pierre Motte, 5. — Achille Hennel, rue Delgenne, 3. — Simonne Auchuy, rue Turbelin, 13. — Marie Bussot, rue de Lorraine, 15. — Sidonie Parent, Hôtel-Dieu. — Joséphine Vandenbeu, id.

Décès

Rose Boulet 60 mois, rue des Longues-Haies, 54. — Baldée Dupre, 13 mois, rue Saint-Homond 27. — Louis Thérpiton, 6 ans, rue d'Avelin 16. — Henri Demey, 1 mois, rue des Longues-Haies, 130. — Victor Delattre, 48 ans, rue Dorémie, 157. — Zoé Vrangin, 10 ans, rue du Tilleul, impasse Nainmondonnée.

Mariage

Entre : Ferdinand Cottier, fileur, 28 ans, rue Pierre-de-Roubaix, et Eugénie Merlin, bonneterie, 19 ans, rue de l'Ommelet, 187.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 6 mars

Mathilde Wibaux, rue de Mouvaux. — Adolphe Vandergachi, rue Jean-Peu. — Germaine Gansoni, rue Fin-de-la-Guerre. — Paul Thery, rue Saint-Germain. — Marie Delporte, rue de la Lutte.

Décès du 6 Mars

Emile Verhelle, 2 ans, rue Phalempin. — Félix Dehaenel, 73 ans, rue Pétrinchon, ruelle de la Lutte. — Marie Longhe, 16 ans, rue Fauchecuse, rue de la Croix-Rouge. — Julie Bogaerts, 35 ans, célibataire, Hôpital-Civil.

ÉTAT-CIVIL DE MOUVEAUX

Du 28 février au 7 mars

Naissances. — Maurice Ledoux, le Paradis. — Elina Deconninck, la Plume. — Madeleine Delilinne, le Paradis. — Marcel Wancamp, le Pil. — Emilienne Blondel, les Bonnets. — Hector Delannoy, le Pil. — Pierre Van Brussel, id. — Jean Lepers, place Motte.

Mariages : Néant.

Décès. — Madeleine Bouckaert, 9 mois, Croix-Bouillette.

CAISSE DE LIQUIDATION
des
OPÉRATIONS SUR MARCHANDISES
DE TOURCOING
Société anonyme : Capital 1.000.000 de fr.

Siège social : 43, rue de Roubaix

Messieurs les actionnaires de la Caisse de liquidation de Tourcoing, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 2 avril prochain, à quatre heures et demie du soir, au siège social.

Ordre du jour :
1. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice de 1890.
2. Rapport du commissaire des comptes.
3. Mise aux voix de l'approbation du bilan et des comptes.
4. Ratification du choix fait par le Conseil, de deux nouveaux administrateurs.
5. Nomination du commissaire des comptes pour l'exercice 1891.

Tourcoing, le 7 mars 1891.

MAUX DE DENTS
Guérison instantanée par le
Baume Sédatif Chautard
VOUS PLOMBERA VOS DENTS LES DENTS
1 fr. 25. Dentifrice, 1 fr. Chez Chautard, Pharm., 1 fr. 25

CHARBON GOUDRON
Les résultats **DÉSASTREUX du TABAC** disparaîtront si on y fume le Goudron à froid, à la manière de Campbell. HAUCHECORNE, 17, Impasse St-Paul. — 3 FRANCS
Pour le Tabac seul, 1 fr. 50. — Se vend partout

DÉPURATIF INCOMPARABLE
Le Grand Régénérateur du Sang
ROB LECHAUX
Sucs végétaux concentrés de Cresson et de Salsoparelle rouge
FORTIFIE, RENOUVELLE et SAUVE
Dompte la Santé, la Force, la Vie
Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur
A VOTRE LES EXPOSITIONS
Demander le Rob-Lechaux sur la DÉSIGNATION de SAUX
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies

UN PRÊTRE a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Cors, Durillons, Ulcères, Engelures, Brûlures, Eczémas, etc. — Le **BAUME ANTONIO.** — Prix : 1 fr. 50 le flacon.
Dépôt général à Lille, Pharm. **Brancaz,** 71, rue Nationale.

MENTHE RICQLÈS
Alcoolat de Menthe de Ricqlès contre les douleurs de tête, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de vertiges, mal de mer, palpitations, pertes, chaude, il réagit admirablement contre rhumes, refroidissements, grippe, etc., etc.
Fabrique d'Epon, 2, cours d'Herbouville.
EN VENTE PARTOUT
PASTILLES À LA MENTHE DE RICQLÈS

RHUM HUIZARD
de SAINT-PIERRE — MARTINIQUE

Bourses Commerciales et Agricoles

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 7 Mars — *(Dépêche spéciale).*

Farines : 13 marques. — Tendance

Courant..	60 50	61 25	Mai-Juin	61 50	62 25
Avril.....	61 —	1.03 —	4 de mai.	62 —	62 —

Marque Corbeil : 69 ... — Circulation : 0.000.

Blés. — Tendance

Courant..	28 25	28 50	Mai-Juin	[illegible]	[illegible]
Avril.....	28 25	[illegible]	4 de mai.	[illegible]	[illegible]

Seigle. — Tendance

Courant..	17 75	18 —	Mai-Juin	18 50	18 50
Avril.....	18 —	18 25	4 de mai.	18 50	18 50

HUILES, GRAINES & TOURTEAUX

LILLE 7 Mars	HUILES Disponible	Courant	COLZA Disponible	Courant	TOURTE Disponible	Courant
	Ordi.	P.				
Colza	—	68	—	—	—	—
Œillette B.	—	—	—	—	15 —	15 —
Œillette Bx	51 —	51 —	31 —	32 —	25 —	25 50
Lin ordinaire	—	—	26 —	26 —	23 —	23 —
Lin de pays	51 50	—	26 —	26 —	23 —	—
Lin étranger	—	51 50	—	26 —	—	23 —
Cameline	—	—	—	—	—	—
Chanvre	—	—	—	—	30 —	31 —

Huile-pavot pour quinquet 69 50 0...

PARIS, 7 Mars — *(Dépêche spéciale).*

Huile de colza				Huile de lin		
	7				7	
Courant..	70 25	71 25	Courant..	55 25	55 25	
Avril.....	71 —	71 —	Avril.....	55 50	55 75	
Mai-Juin..	72 —	72 —	Mai-Juin..	56 50	56 50	
4 de mai..	73 —	73 75	4 de mai.	57 —	57 —	

SUCRES

LILLE	Comptant	Jour	Courant	Clôture
Sucre 3/6 88 degrés			31 —	—
» raffiné	—	—	—	—
» blanc type 2	—	—	—	—
» pain 6 kil. net	112 —	—	—	—
Mélasses disponibles	—	—	38 50	—
Mélasse	—	—	—	—
1/2 fin disponible	—	—	—	—

ALCOOLS

PARIS, 7 Mars — *(Dépêche spéciale).*

Spiritueux. — Tendance

	6		7	Clôture
Courant.....	40 —	41	—	—
Avril.....	40 25	41 50	—	—
4 de mai.....	40 —	41 —	—	—
4 derniers....	40 —	41 —	—	—

PARIS, 7 Mars — *(Dépêche spéciale).*

Sucre indigène. — Tendance

Rouge	85 50	—	—	—

Sucre blanc. — Tendance

Cours.....	33 50	37 37	—	—
Mai.....	33 50	37 75	—	—
Mai-J.....	33 87	38 12	—	—
4 de juin....	33 87	38 37	—	—
Raffiné	108 —	75 —	108 —	—

Stocks : 0.000

PÉTROLES

Anvers	Part	
Disponible Mrsd.	16 1/4	—
	—	—
	—	—
4 derniers mois	16 —	—

CAFES

Havre. — (à terme). —			
Tendance.			
Janvier	99 —	99 50	Juillet ... — —
Février....	— —	— —	Août ..... 100 —
Mars.....	91 —	108 —	Septembre 100 50
Avril.....	97 —	106 —	Octobre... — —
Mai.....	96 —	98 —	Novembre. — —
Juin.....	96 —	96 50	Décembre. 90 50

Anvers. — Santos. — Ord.

déc.....	jan.	—	fév....	35 mars 108 50
avril 107 75	mai....	—	juin....	— —
août....	sept....	—	—	— —

Ventes : 0.000 sacs.

COTONS

HAVRE, — Ouverture : 000 balles

	Ex.	Fin.		Ex.	Fin.
Janvier ..	0 —	0 —	Juillet ...	—	—
Février ...	0 —	0 —	Août.....	—	—
Mars.....	0 —	0 —	Septembre	—	—
Avril.....	0 —	0 —	Octobre...	—	—
Mai.....	0 —	0 —	Novembre.	—	—
Juin.....	—	—	Décembre.	—	—

BOURSE DE VALENCIENNES

Cote officielle du 7 mars 1891

Disponible cours 89 ... suite, tara jeu, 35.50 à ... 0.000 ... 3/6 ... 88° ... 3/6 ... 88° ... 3/6 ... 88°